



RÉMUNÉRATIONS : l'UNSA revendique (2/2)

Du côté de l'indemnitare

Depuis l'instauration du RIFSEEP, l'UNSA n'a eu de cesse de revendiquer un certain nombre d'améliorations de ce régime indemnitaire, car force est de constater que les règles de gestion adoptées par nos ministères sont bien plus défavorables aux agents que celles mises en place par d'autres ministères.

L'action de l'UNSA a permis entre autres la suppression de la baisse de l'IFSE en cas de mobilité dans un groupe de fonctions inférieur, ou encore la hausse de l'IFSE en cas de mobilité au sein d'un même groupe de fonctions (sous réserve néanmoins d'un changement de service ou de résidence administrative et d'une ancienneté de 3 ans sur le poste occupé).

Il reste encore des marges de progression.

Les règles de gestion

A commencer par celle relative aux conditions pour bénéficier de la hausse de l'IFSE en cas de mobilité au sein d'un même groupe de fonctions. **L'UNSA demande l'assouplissement de la condition de changement de service ou de résidence administrative dans le cadre de cette mobilité.**

L'UNSA revendique également d'abaisser à 3 ans la clause de révision quadriennale de l'IFSE et de doubler son montant.

Les règles de gestion de l'IFSE doivent également être harmonisées au sein de la catégorie A afin d'éviter que des écarts persistent par exemple en cas de mobilité au sein d'un même groupe de fonctions en service déconcentré.

Les socles et les montants

Pour l'UNSA, les disparités subsistantes entre corps de catégorie A concernant le volet indemnitaire sont devenues sans fondement. Le niveau de responsabilités et la fongibilité des postes, induisent nécessairement une harmonisation qui doit s'effectuer par le haut. **C'est pourquoi l'UNSA demande l'alignement de nos primes sur celles des ingénieurs de l'Industrie et des Mines.**

L'harmonisation doit porter à la fois sur les modalités et sur les règles de gestion de l'IFSE, et concerner en premier lieu **la révision des groupes de fonctions. Les montants « socle » d'IFSE doivent être revus selon le mieux disant** afin que les agents bénéficient des mêmes montants.

Le CIA, complément indemnitaire annuel

L'UNSA demande que soient harmonisés les compléments indemnitaires liés au grade et à l'échelon au sein de la catégorie A.

L'UNSA revendique l'instauration d'une dotation spécifique pour les intérim et la réévaluation du montant d'indemnisation des astreintes.

Face au ballet incessant et récurrent des réorganisations et restructurations de service, **l'UNSA exige un meilleur accompagnement indemnitaire par une dotation complémentaire de CIA.**

L'UNSA réitère sa demande d'alignement du montant de référence du CIA sur le niveau le plus élevé de la catégorie A.



**FAITES TRIOMPHER VOS IDÉES
VOTEZ UNSA !**



SNAFiT-UNSA	Syndicat National Autonome de la Filière Technique	https://www.snafit-unsa.org/
UNSA-SNA	Syndicat National des Attachés	https://unsa-developpement-durable.fr/sna/index.php
UNSA-UTCAC	Syndicat des Techniciens Supérieurs et des Cadres de l'Aviation Civile	https://www.utcac.fr/
SNESM-UNSA	Syndicat National de l'Enseignement Supérieur Maritime	syndicat.unsa@supmaritime.fr
UNSA-SPIASS	Syndicat Professionnel Interministériel Assistants Service Social	unsa.spiass@i-carre.net